 Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-114	Diffusion : B	Date d'émission : 6 juillet 2005	Page : 1/2
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : Néant		
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS SAS		Type(s) de matériel(s) : Avions A310		
Certificat(s) de type n° 72 Fiche(s) de données n° 145				
Chapitre ATA : 22	Objet : Commandes de vol - Limitation - Oscillations en tangage haute altitude			

1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A310, tous modèles certifiés, tous numéros de série.

2. RAISONS :

Une page "Limitations - High Altitude Pitch Oscillations" a été introduite dans le Manuel de Vol (AFM) des avions A310.

Cette limitation du domaine de vol est émise dans le but de réduire les risques de sur-contrôle en tangage en cas de turbulence sévère.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAI D'APPLICATION :

A compter de la date d'entrée en vigueur de la présente consigne de navigabilité (CN), sauf si déjà effectué :


- introduire au Manuel de Vol des avions la Révision Temporaire (TR) n° 2.03.00/21 approuvée par l'EASA le 11 avril 2005 qui définit les limitations de l'enveloppe de vol,
- et se conformer à ces directives.

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

A310 AFM TR 2.03.00/21.

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

16 juillet 2005.

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-114	Diffusion : B	Date d'émission : 6 juillet 2005	Page : 2/2
--	---	-------------------------	--	----------------------

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

AIRBUS SAS - Bureau de Navigabilité - EAW - Fax : 33 5 61 93 45 80.

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence n° EASA.A.AD.01009 du 28 juin 2005.